

**Université de Reims Champagne-Ardenne**

**UFR des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion**

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION**

**29 janvier 2026**

---

### Membres élus présents :

#### Collège I

DOMIN Jean-Paul (visio), NICOURD Sandrine (visio).

#### Collège II

DELABRUYERE Sophie (visio), FERY Delphine, GIORDANO Florent (jusqu'à 10h), ORY Jean-Francis (Doyen de la Faculté).

#### Collège IV - BIATSS

DUSSEAUX Paul (visio), FRANCCART Maxence, LECOQ Cindy, MARCHE Céline, MAUJARIN Jérémy.

#### Collège Usagers – Étudiants

AKMAN Kessy, BALLABARBA Mattias, BEUTIN Anaël (jusqu'à 10h45), COURTOIS Thomas, DURDON Olivia, HENAUULT Mathéo (suppléant), NAHNOUH Adel, PAULET Camille (jusqu'à 10h45).

#### Personnalités extérieures

GERARDIN Annie, LAKJAA Karim (visio), VELLY Yann.

### Membres excusés :

BOYS Isabelle, CURUTCHET Marie-Pierre, GIORDANO Florent, LETHIELLEUX Laëtitia, ROUX Dominique.

### Membres absents :

DEBREF Romain, MBENGUE Ababacar, MONSAINGEON Baptiste, ODOU Philippe, VIVIEN Franck-Dominique.



Procurations :

BOYS Isabelle donne procuration à MAUJARIN Jérémy.  
CURUTCHET Marie-Pierre donne procuration à ORY Jean-Francis.  
GIORDANO Florent donne procuration à NICOURD Sandrine.  
ROUX Dominique donne procuration à ORY Jean-Francis.

Invités :

DELEURY Anaïs (Assistante de direction).  
GIACONE Laura (Chef de la scolarité).  
LAGOGUEY Hervé (Responsable département langues étrangères).  
MARX Julien (Vice-doyen Troyes).  
RETSIN Camille (Responsable département Gestion).  
SEVILLA Ariel (Responsable département Sociologie).

---

**Ordre du jour du Conseil de gestion du 29 janvier 2026 :**

Le quorum est atteint avec 23 membres présents ou représentés.

**A. DELEURY** annonce les procurations.

**J-F. ORY** rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Validation du PV du 4 décembre 2025
2. Questions financières :
  - Budget 2026
  - Bourse mobilité
  - Projet de livre – La Brigade Étudiante
3. Questions pédagogiques :
  - Note explicative – Validation du Master MKV
4. Conseils de perfectionnement (mise à jour)
5. Points d'information :
  - Calendrier évènements et procédures



- Dossier de candidature IAE France

La séance démarre à 9h05.

## 1. Validation du procès-verbal du 4 décembre 2025

**J-F. ORY** ouvre la séance et présente aux membres du conseil **L. GIACONE**, nouvelle responsable de la scolarité, en poste depuis le 13 janvier 2026.

**L. GIACONE** indique qu'elle arrive de l'UFR Médecine et qu'elle est en poste à l'URCA depuis huit ans. Elle précise que son intégration au sein de l'UFR SESG se déroule très bien.

**J-F. ORY** annonce ensuite le premier point à l'ordre du jour, la validation du procès-verbal de la séance du 4 décembre, mis en ligne depuis une semaine.

Aucune remarque des conseillers sur le PV.

### **Vote :**

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 4 décembre : 22 favorables et 2 abstentions.

## 2. Questions financières

### ❖ **Budget 2026 :**

**J-F. ORY** rappelle qu'un conseil de gestion avait initialement été annoncé le 15 janvier, puis reporté au 29 janvier en raison de l'absence de notification budgétaire. L'ouverture du logiciel SIFAC a finalement tenu lieu de notification, avec l'ouverture des lignes budgétaires. Toutefois, les montants affichés ne correspondaient pas à ceux demandés, des écarts ont été constatés entre les demandes validées par la DAF et les montants effectivement ouverts dans le logiciel, ce qui a nécessité plusieurs heures, voire plusieurs semaines, d'analyse et de questions pour en comprendre l'origine.

Il rappelle que l'ensemble des universités françaises ont anticipé un déficit pour 2026. Si toutes ne sont pas engagées dans un plan de retour à l'équilibre financier (PREF), l'URCA y échappe, mais au prix de sacrifices importants, notamment sur la masse salariale et par la rationalisation de l'offre de formation.



Le budget de l'UFR SESG subit néanmoins des effets collatéraux. En principe, l'UFR est largement protégée grâce à son fonctionnement en ressources propres, toutefois, celles-ci reposent principalement sur la formation continue et l'alternance et sont donc soumises à de nombreux aléas, ce qui impose une gestion prudente.

Le budget prévisionnel 2026 que nous avons établi a été validé par la DAF. Toutefois, lors de la réunion des directeurs de composantes du 15 décembre, l'équipe présidentielle a présenté un diaporama relatif aux budgets de fonctionnement 2026 qui ne correspondait pas aux demandes formulées initialement par l'UFR. Par ailleurs, certaines composantes disposent d'un budget de fonctionnement supérieur à celui de l'UFR SESG, ce qui peut surprendre dans la mesure où leurs dotations excèdent leurs dépenses de l'année précédente, alors que, pour notre UFR, le budget alloué est inférieur aux dépenses constatées l'an dernier.

Cette situation soulève la question des modalités d'arbitrage budgétaire, aucune explication n'ayant été apportée. En janvier, un travail de reprise du budget a été engagé avec **S. ELAZIZ** (service financier) et **M. FRANCART** afin de clarifier la situation et de garantir des conditions de fonctionnement satisfaisantes pour 2026.

**J-F. ORY** précise que, les années précédentes, environ 300 000 € étaient laissés en fin d'exercice à l'URCA vu que nous avons la chance d'avoir les ressources suffisantes. Il souligne que ces moyens n'étaient pas pour autant gaspillés, mais volontairement restitués, s'agissant de fonds publics, afin qu'ils puissent bénéficier au collectif, et nous avons toujours une marge de manœuvre en cas d'imprévu. En revanche, la situation actuelle ne permet plus de dégager une telle marge, il ne sera pas possible de restituer 300 000 €, dans la mesure où la masse salariale et les besoins augmentent d'environ 200 000 €, tandis que le budget de fonctionnement a été fortement amputé.

En décembre, l'URCA a annoncé une augmentation de 10 points des taux de prélèvement sur les ressources propres issues de la formation continue.

**J-F. ORY** présente aux membres du conseil la note explicative et détaille la distinction entre recettes brutes et recettes nettes. Il précise qu'une subvention de 32 000 € accordée par Troyes Champagne Métropole est dédiée à la prise en charge des frais de déplacement liés au campus des Comtes de Champagne. Les recettes brutes s'élèvent à 1 581 650 € pour le CFA et à 534 908 € pour la formation continue. Après application des prélèvements et frais de gestion de l'URCA, les recettes nettes totales s'établissent à 1 465 347 €. Cette enveloppe doit être répartie entre la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement. Compte tenu de ces contraintes, il a été décidé de ne pas ouvrir de budget d'investissement pour cette année. Le budget est ainsi réparti à hauteur de 1 280 620 € pour la masse



salariale et de 184 727 € pour le fonctionnement. La situation s'est ensuite améliorée avec la perception d'un versement de 59 266 € en recettes (correspondant à la taxe d'apprentissage versée en 2026 au titre de l'année 2025), permettant d'arriver à un budget de fonctionnement total de 243 963 €, comblant le manque de 60 000 € qui était constaté initialement par rapport aux besoins en fonctionnement de l'UFR. D'autres recettes sont également attendues, ce qui permet d'envisager l'année 2026 avec davantage de sérénité.

**J-F. ORY** compare le budget initial 2026 au budget initial 2025. Concernant le budget initial 2025, la masse salariale s'élevait à 1 006 684 €. Il précise que ce montant n'inclut ni les salaires des fonctionnaires ni ceux des contractuels rémunérés sur le budget de l'État, dans le cas contraire, le total atteindrait plusieurs millions d'euros.

Par exemple, à l'URCA, environ la moitié des personnels administratifs sont contractuels. Une grande majorité d'entre eux est rémunérée sur le budget de l'État, tandis qu'une part plus réduite l'est sur les ressources propres générées par les composantes. Au sein de l'UFR SESG, certains personnels administratifs (communication, qualité, une personne en scolarité) ainsi que le SFCA sont identifiés distinctement. Pour le SFCA, bien que certains personnels soient fonctionnaires, leur activité relevant de la formation professionnelle implique une obligation légale d'autofinancement, l'UFR rembourse donc les salaires. L'UFR emploie aussi des enseignants non permanents (ATER), dont certains sont financés sur le budget de l'État et d'autres sur les ressources propres.

**M. FRANCAERT** apporte une information complémentaire. En 2025 l'URCA a engagé une politique de réduction des dépenses, en particulier sur les postes d'ATER, ce qui a conduit à un financement plus important de ces derniers sur les ressources propres. Cette année, un nouvel effort d'économies de 1 000 000 € sur la masse salariale a été annoncé au niveau de l'URCA. En conséquence, ce sont les personnels BIATSS qui seront principalement impactés, à hauteur d'environ 22 postes. Ces mesures se traduiront par du non-remplacement de personnel et par des redéploiements d'agents. Des groupes de travail seront mis en place afin d'accompagner ces évolutions. Par ailleurs, il n'y aura pas de campagne d'emplois enseignants ni d'ouverture de concours BIATSS.

**J-F. ORY** présente le budget de fonctionnement 2026 en le comparant au budget de fonctionnement réalisé en 2025. Il rappelle que, les années précédentes, le budget de fonctionnement s'élevait à environ 500 000 €, et que la dotation de 184 000 € cette année a donc suscité une certaine surprise. Même si l'intégralité des 500 000 € n'était pas consommée, il était nécessaire de présenter un budget équilibré au



niveau de l'UFR. En 2025, le budget de fonctionnement réalisé s'élève à 244 000 €, répartis sur plusieurs lignes budgétaires. Le budget de fonctionnement 2026 a ainsi été construit à partir de ce réalisé 2025.

Le point principal concerne les dotations pédagogiques. Jusqu'à l'an dernier, un budget était attribué à chaque formation : 1 500 € par master (ou 1 000 € lorsqu'il ne comportait qu'une seule année), 1 000 € par licence professionnelle et 3 000 € pour les instituts. Toutefois, ces montants n'étaient jamais intégralement consommés.

Cette année, il a été décidé de mettre en place un budget global de 25 000 € dédié aux dotations pédagogiques et aux subventions pour les projets étudiants. Ce montant apparaît raisonnable au regard des dépenses effectivement réalisées l'an dernier et les années précédentes. Ce choix s'explique notamment par le développement, dans de nombreuses formations de master, de projets étudiants nécessitant un financement total ou partiel. Ces projets sont entièrement portés par les étudiants (organisation, choix des fournisseurs, demandes de devis, etc.). Il est ainsi plus simple et plus efficace d'attribuer une subvention versée à une association d'étudiants et de leur laisser la gestion du projet, plutôt que de recourir à des commandes via des bons de commande administratifs.

Les étudiants complètent le document de demande de projet étudiant élaboré par **A. DELEURY**, lequel est ensuite validé par le responsable de formation puis par la direction.

Concernant la ligne entrepreneuriat, nous contribuons activement au développement de l'incubateur, au sein duquel de nombreux étudiants de l'UFR SESG sont inscrits et portent des projets. Chaque année, l'incubateur recrute un apprenti inscrit en master à l'UFR SESG. Toutefois, disposant de ressources limitées, nous lui attribuons une subvention lui permettant de procéder à cette embauche. En échange de ce soutien, l'incubateur assure une visibilité renforcée de l'UFR SESG à travers ses supports de communication (réseaux sociaux, documents institutionnels, etc.).

**J-F. ORY** propose aux conseillers de faire part de leurs éventuelles questions concernant les autres lignes budgétaires.

**J. MAUWARIN** demande des précisions concernant les 12 000 € inscrits sur la ligne « communication », s'interrogeant si cela est suffisant au regard du passage en IAE, qui impliquera une campagne de communication d'ampleur plus importante.

**J-F. ORY** répond qu'une campagne de communication est effectivement prévue dans le cadre de la création de l'IAE. Toutefois, il précise qu'en 2026, les actions de communication seront fortement



encadrées et contrôlées au sein de la fonction publique, en raison d'une décision prise au niveau du Premier ministre. Néanmoins, la Direction de la communication de l'URCA a indiqué qu'au regard des enjeux liés à la création de l'IAE, des arbitrages favorables pourraient être rendus, impliquant peut-être une prise en charge de certaines dépenses de communication par l'URCA.

**A. SEVILLA** demande des précisions concernant la ligne budgétaire « recherche », dont le montant a été multiplié par dix et ce que représentent les lignes RI et RSU.

**J-F. ORY** précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation à proprement parler, mais d'un rebasculé entre lignes budgétaires. L'UFR est partenaire de plusieurs colloques et, à ce titre, en assure le cofinancement (frais d'inscription, déplacements, etc.). Il explique par ailleurs que le montant limité de 1 060 € inscrit sur la ligne « recherche » en 2025 s'explique par le fait que, dans l'affectation budgétaire détaillée pour l'année 2025, une grande partie des dépenses a été imputée sur la ligne « frais de mission » plutôt que sur la ligne « recherche ».

Concernant la ligne RI (Relations Internationales), deux types de financements sont prévus. D'une part, le passage du TOEIC est proposé gratuitement aux étudiants depuis trois ans, pour un coût annuel d'environ 8 000 €.

D'autre part, une bourse de mobilité internationale a été votée pour un montant de 10 000 € par an.

Concernant la ligne RSU (Responsabilité sociétale de l'université), l'Université s'engage sur l'ensemble des enjeux liés aux transitions écologique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, la Fresque du Climat est organisée à destination des étudiants de L3, soit environ 300 étudiants chaque année. Cette action génère des dépenses, notamment liées à la location de matériel (tables), ainsi qu'à l'intervention et à l'animation des ateliers. Le montant inscrit sur cette ligne a été revu à la baisse par rapport à l'année précédente, celle-ci incluant également l'atelier « 2 tonnes », qui ne sera pas reconduit cette année.

**M. FRANCAERT** propose d'apporter des éléments d'explication concernant le doublement de la ligne budgétaire « qualité ».

**J-F. ORY** indique que **T. FRANGIE**, responsable qualité de l'UFR, mène un travail conséquent en faveur de l'amélioration continue du fonctionnement de la composante, notamment à travers l'harmonisation des procédures. Il précise par ailleurs que, dans le cadre de la création de l'IAE, une démarche de certification Qualicert sera engagée, ce qui justifie l'augmentation de cette ligne budgétaire.

**Vote :**



Le conseil de gestion approuve le budget initial 2026 : 23 favorables (à l'unanimité).

### ❖ Projet de livre – La Brigade Étudiante

**J-F. ORY** présente le projet d'ouvrage porté par l'association La Brigade Étudiante. Une demande de subvention d'un montant de 855 € a été formulée par l'association, représentée par **Harmonie BARTHÉLÉMY**, ancienne étudiante en L3 Sciences sanitaires et sociales et actuellement inscrite en M2 Intervention et développement social.

Cette subvention a pour objectif de soutenir La Brigade Étudiante dans la réalisation d'un ouvrage pratique à destination des étudiants. L'ensemble des éléments nécessaires à l'instruction du dossier a été transmis (budget prévisionnel détaillé, financements sollicités auprès d'autres organismes comme la Ville de Reims, la FSDIE, CVEC, FDA). Il est souligné qu'il s'agit d'une initiative de grande qualité et que, compte tenu de l'investissement **d'Harmonie BARTHÉLÉMY** au sein de l'URCA, cette subvention est pleinement justifiée.

**A. BEUTIN** explique qu'en tant que vice-président étudiant, il préside la commission FSDIE. Harmonie a sollicité une aide de 5 000 €, mais compte tenu de l'enveloppe disponible, il risque d'être difficile d'octroyer ce montant. La commission envisage donc de proposer un financement compris entre 3 500 et 4 000 €. Par ailleurs, le CROUS devrait formuler une proposition d'environ 3 000 €, de même que la Ville de Reims.

**J. MARX** s'interroge sur le fait que 200 exemplaires imprimés pourraient rapidement être insuffisants et demande s'il est prévu de diffuser le contenu aux étudiants de l'UFR SESG sous un format PDF, afin d'élargir l'accès et de le rendre utile à l'ensemble des étudiants.

**A. BEUTIN** explique que, dans le budget, une part importante est consacrée à l'illustration du livre. Une fois cette étape réalisée, toute réédition coûtera moins cher, ce qui permettra une diffusion plus large. Il précise également que, dans le dépôt du dossier FSDIE auprès de la Mairie et de la Région, il est indiqué que le projet s'inscrit dans une perspective à long terme, en cas de réédition, le coût sera réduit.

Les membres du conseil de gestion proposent d'augmenter le montant de la subvention à 1 000 € à la place de 855 €, afin de soutenir la participation de l'UFR à l'ouvrage conçu par La Brigade Étudiante.



### **Vote :**

Le conseil de gestion approuve la subvention pour La Brigade Étudiante à hauteur de 1 000€ à la place de 855€ : 23 favorables (à l'unanimité).

### ❖ **Bourse mobilité**

**J-F. ORY** aborde le troisième point financier, relatif à la bourse mobilité et à l'évolution du dispositif d'aide à la mobilité en l'absence de la bourse de la Région Grand Est.

Il rappelle que le cadrage des bourses mobilité, voté par le CA, prévoyait initialement un montant de 7 050 €, étendu aux étudiants déjà partis au 1<sup>er</sup> semestre. D'après le tableau des départs établi par **D. FERY** (avec en rouge les étudiants ne partant pas et en vert ceux partant) le montant réévalué à la baisse s'élève à 6 050 €.

**J-F. ORY** souligne que le dispositif comprenait un complément de 100 € pour les étudiants de L2, car ils ne bénéficiaient pas de la bourse Région Grand Est, qui n'était attribuée qu'à partir de la L3. Les étudiants partis au 1<sup>er</sup> semestre ont reçu cette bourse région, mais celle-ci vient d'être supprimée, ce qui laisse les étudiants partant au 2<sup>e</sup> semestre sans soutien régional.

Deux options se présentent : soit annuler le complément de 100 € pour tous, soit l'étendre à l'ensemble des étudiants (L2, L3, M1 et M2) qui ne bénéficieront pas de la bourse région. Dans ce second cas, les prévisions budgétaires s'élèveraient à 7 050 €. La proposition est de verser un complément de 100 € également aux L3, M1 et M2, afin de compenser la suppression de la bourse région, initialement comprise entre 500 et 700 €.

### **Vote :**

Le conseil de gestion approuve la bourse mobilité en remplacement de la bourse région à destination des étudiants de L3, M1 et M2 : 23 favorables (à l'unanimité).

## 3. Questions pédagogiques

**J-F. ORY** annonce aux conseillers qu'il y a une note explicative pour la validation du Master 2 Marketing-Vente.

Le règlement des études de l'URCA prévoit que :



**« Pour l'obtention du M2, l'étudiant(e) doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'évaluation du stage et/ou de mémoire de recherche\*, la moyenne de chacun des semestres doit être supérieure ou égale à 8/20. Les 120 crédits ECTS du Master lui sont alors accordés.**

**\* Selon le RI de la composante et/ou de la mention concernée »**

**J-F. ORY** explique la demande formulée par le responsable de la mention Marketing-Vente : pour la validation du Master 2, il est demandé à l'étudiant d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE43, comprenant les EC1 Stage et EC2 Mémoire professionnel. Une moyenne de 10/20 n'est pas requise pour chacun de ces EC.

Il ajoute qu'il est prévu d'étendre cette démarche à d'autres masters dès la rentrée prochaine. **T. FRANGIE** élabore un livret pédagogique pour chaque mention, qui précisera l'ensemble des informations utiles aux étudiants : calendrier, équipe pédagogique, modalités de réalisation du mémoire de stage, etc. Ces livrets seront soumis au vote du conseil de gestion et remis aux étudiants à la rentrée.

#### **Vote :**

Le conseil de gestion approuve la demande de modification du règlement interne du Master Marketing-Vente : 23 favorables (à l'unanimité).

### **4. Conseils de perfectionnement (mise à jour)**

**J-F. ORY** aborde le point des conseils de perfectionnement, il rappelle que ces conseils doivent se réunir chaque année. Ils participent aux décisions de changement de maquette et aux modalités de contrôle des connaissances. Leur mise en place est obligatoire pour l'ensemble des licences, licences professionnelles et masters. Un cadrage commun est fixé, comprenant une trame obligatoire pour la composition des conseils de perfectionnement ainsi qu'un modèle de compte-rendu à respecter.

Rappel du cadrage de composition :

- ❖ 4 membres représentants académiques.
- ❖ 4 membres représentants étudiants (2 en cours de formation et 2 diplômés).



- ❖ 4 membres représentants professionnels (2 enseignant dans la mention et 2 n'enseignant pas dans la formation et exerçant dans le cœur du métier).

**J-F. ORY** explique que les compositions de conseils de perfectionnement sont valables pour les quatre années de l'accréditation 2024-2028. La mise à jour des représentants étudiants n'a pas obligation de passer en CFVU ; en revanche, cette actualisation doit être réalisée chaque année, puisque les étudiants sont renouvelés annuellement.

Pour cette séance, 17 demandes de mise à jour ont été formulées et vérifiées afin de garantir l'équilibre des collègues par **A. DELEURY** qui a aussi fait la remise en forme aux exigences demandées.

**J-F. ORY** demande s'il y a des remarques à formuler concernant les conseils de perfectionnement. Il explique que **F. GIORDANO** s'était demandé si **J. MAUJARIN** devait être considéré comme membre socio-économique intervenant dans la formation plutôt que membre pédagogique. **J-F. ORY** précise qu'il lui a répondu par écrit que **J. MAUJARIN** fait partie des équipes pédagogiques depuis plusieurs années, comme l'indique sa fiche de poste qui prévoit une partie d'enseignement.

**A. SEVILLA** demande si **F. MOULÈNE** a formulé une demande de modification concernant le conseil de perfectionnement de la Licence SSS, rappelant qu'en réunion du département Sociologie, il avait été souligné qu'une collègue actuellement en arrêt maladie n'a pas été présente cette année et fait partie de l'équipe pédagogique du conseil. Il estime qu'il aurait été souhaitable d'ouvrir le conseil de perfectionnement à quelques autres responsables, au moins en tant qu'invités.

**S. NICOURD** rejoint **A. SEVILLA** et précise que la question se posait plus largement sur l'ouverture des conseils de perfectionnement à tous les enseignants.

**J-F. ORY** répond que les conseils de perfectionnement ne sont pas ouverts à l'ensemble des enseignants.

**A. DELEURY** rappelle à **S. NICOURD** qu'un mode d'emploi est disponible dans les documents partagés, expliquant la procédure de constitution d'un conseil de perfectionnement.

**J-F. ORY** ajoute que le conseil de perfectionnement n'est pas une réunion d'équipe pédagogique, mais une instance formelle dotée de prérogatives clairement définies.



**A. SEVILLA** propose de discuter avec **F. MOULÈNE** sur la composition de ce conseil de perfectionnement.

Le conseil de gestion propose de reporter la composition du conseil de perfectionnement de la licence Sciences Sanitaires et Sociales au prochain conseil de gestion du 12 février.

### **Vote :**

Le conseil de gestion approuve la composition des conseils de perfectionnement suivants : 23 favorables (à l'unanimité).

- Licence Économie REIMS
- Licence Économie TROYES
- Licence Gestion REIMS
- Licence Gestion TROYES
- LPRO IS
- PRO MAC
- LPRO MJPM
- Master CCA
- Master CGAO
- Master GPLA
- Master GRH
- Master IDS
- Master MAE
- Master MBFA
- Master MS
- Master MKV
- Master SD

## 5. Points d'information

### ❖ Dossier de candidature IAE France

**J-F. ORY** rappelle aux conseillers que le dossier complet de candidature à IAE France est disponible dans le dossier partagé. Ce dossier a été transmis par le président **C. CLÉMENT** au directeur général de la DGESIP ainsi qu'à la présidente d'IAE France le 27 janvier. Les lettres de soutien de **F. LEROY, A.**



**ROBINET, F. BAROIN et B. RAVIGNON**, étaient attendues pour l'envoi du dossier. Il remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cette candidature.

La DGESIP établira un rapport synthétique à partir du dossier, lequel sera ensuite transmis au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) quinze jours avant la tenue de la séance. L'assemblée générale d'IAE France se tiendra début juillet, **J-F. ORY** et le président **C. CLÉMENT** y participeront. À l'issue de cette assemblée générale, IAE France rendra un avis. De son côté, le CNESER se réunira à une date encore indéterminée, probablement entre avril et juillet. À l'issue de la réunion du CNESER, le ministre disposera d'un délai d'un mois pour valider (ou non) la décision de création de l'IAE avant publication au journal officiel.

### ❖ Calendrier évènements et procédures

**M. FRANCART** présente le dernier point d'information concernant le document du calendrier des échéances et dates clés. L'objectif de ce document est de valoriser et de faire vivre l'ensemble des activités de la composante, tant celles de l'administration (scolarité, formation continue, communication, etc.) que celles des enseignants (colloques, événements, etc.). Ce document recensera les dates clés de la vie de l'UFR, notamment les dates des conseils de gestion avec les ordres du jour, les évènements à venir, les examens terminaux de licence, le calendrier des changements de maquettes ainsi que les campagnes de candidatures 2026/2027.

L'objectif est que, lorsque les personnels disposent d'informations à diffuser au niveau de la composante, ils en informent **A. DELEURY**, afin que ce document puisse être alimenté et mis à jour en conséquence.

**M. FRANCART** rappelle l'importance d'inscrire les dates des conseils de gestion dans l'agenda. Elle précise qu'une élection décanale (élection du doyen) se tiendra le jeudi 9 avril.

**J-F. ORY** indique que son mandat arrive à échéance, celui-ci arrivant à son terme après cinq années en tant que doyen. **J-F. ORY** et **M. FRANCART** ont constaté que l'élection devait être organisée au moins un mois avant la fin du mandat. La période du mois de mai étant particulièrement chargée, il a donc été décidé d'organiser cette élection le jeudi 9 avril. Il rappelle enfin que, malgré la tenue de l'élection en avril, son mandat se poursuivra jusqu'au 27 mai.



**S. NICOURD** précise que sa question ne concerne pas l'élection décanale, mais porte sur les comptes rendus des conseils de perfectionnement prévus le 7 mai. Elle souhaite savoir s'il est possible d'organiser son conseil de perfectionnement après cette date.

**J-F. ORY** lui répond que cela n'est pas possible dès lors que des modifications de maquettes sont envisagées, le conseil de perfectionnement doit impérativement se tenir avant le 7 mai. Les modifications de maquettes doivent être examinées lors du conseil de gestion du 26 mars. En cas de changements de maquettes décidées en conseil de perfectionnement, celles-ci doivent ensuite être saisies dans OREOF afin de pouvoir être validées par le conseil de gestion du 26 mars.

**M. FRANCCART** présente ensuite les prochains événements : la Journée portes ouvertes, qui se tiendra le samedi 7 février ; le Salon des masters et des licences professionnelles, prévu le mardi 3 mars ; ainsi que le Score IAE Message, le 7 mars, pour lequel le nombre d'inscrits reste à ce jour limité. Elle précise que ce document sera mis à disposition en ligne sur l'équipe Teams « SESG Personnels ».

**J. MARX** demande s'il serait possible d'ajouter, sur la première page du document à destination de l'ensemble des collègues, une mention indiquant qu'ils peuvent faire remonter leurs événements, ainsi que le mail de la personne à contacter pour transmettre les informations, et de préciser que le document est disponible sur l'équipe Teams.

**M. FRANCCART** répond que cette information figure déjà sur la page « Événements », mais qu'elle sera également ajoutée sur la première page du document, avec l'information relative à sa disponibilité sur l'équipe Teams.

Elle poursuit en présentant la dernière page, consacrée au rappel des dates d'examens, à inscrire dans les agendas en vue des surveillances, ainsi qu'aux périodes de campagnes de candidatures, et non à la phase d'examen des dossiers. Ces informations seront notamment utiles dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes.

**J. MARX** demande s'il serait possible d'ajouter les liens vers les plateformes de candidatures afin de pouvoir les communiquer aux étudiants.



**M. FRANCCART** précise que les liens ne sont pas les mêmes pour les étudiants que pour les personnels administratifs et enseignants.

**J. MAUWARIN** s'interroge sur la présence, désormais, de propositions de délibération dans les documents partagés du conseil de gestion.

**M. FRANCCART** explique qu'auparavant **A. DELEURY** ajoutait les résultats des votes après la séance, lors de la rédaction du procès-verbal. Il a été décidé de faire évoluer cette pratique, et que les propositions de délibération soient désormais intégrées au dossier partagé afin d'identifier clairement les points soumis au vote et de compléter les délibérations directement en séance. L'objectif est de pouvoir transmettre, dès le lendemain, un relevé de décisions à l'ensemble des membres du conseil, ainsi qu'aux personnels BIATSS et enseignants.

Fin de la séance à 12h15.

